

À CONSERVER

CAMP DE JOUR
VILLE DE PORTNEUF

FONCTIONNEMENT SERVICE DE GARDE 2017

1. Description des périodes :

Matin : entre 7h30 et 9h00 (à partir de 8h45, le service de garde n'est pas facturé)

Fin de journée : entre 16h01 et 17h30

Il y a donc deux périodes par jour : 10 périodes par semaine / 70 périodes dans l'été.

2. Fonctionnement :

- Le service de garde de votre ou de vos enfants doit être payé et réservé en début d'été lors de l'inscription au bureau municipal ou **au plus tard, le lundi matin (avant midi) de la semaine de fréquentation** auprès de la coordonnatrice du camp. **Si vous n'avez pas payé et réservé le service de garde de votre enfant à l'avance, votre enfant ne peut utiliser le service de garde pour la semaine à venir. CELA EST VOTRE RESPONSABILITÉ DE PARENT.**
- Une fiche de réservation par enfant doit être complétée.
- **Aucun remboursement n'est possible, même si les périodes payées n'ont pas été utilisées.**
- *La fiche de réservation et de paiement du service de garde, été 2017 est valide pour l'été 2017 uniquement.*
- Un montant de 5.00\$ par tranche de 15 minutes additionnelles sera facturé pour les retards et devra être payé avant le prochain service de garde de l'enfant. **Aussi longtemps que le paiement de la dette ne sera pas acquitté par le parent, l'enfant ne pourra pas fréquenter le service de garde du camp.**
- Les retards, en fin de journée, sont comptés à compter de **16h01**.
- *Toute dette envers la ville à la fin du camp de jour devra être acquittée pour bénéficier de tout autre service relié aux offres d'activités en loisirs à la ville de Portneuf.*

3. Achat par période:

Le service de garde doit être réservé et payé par tranche de quatre (3) périodes minimum.

Nombre de périodes	Montant (\$)
3 périodes	9.00\$
10 périodes	25.00\$ (5.00\$ d'économie)
70 (toutes les périodes)	175.00\$ (35.00\$ d'économie)
70 (enfant additionnel d'une même famille)	160.00\$ (50.00\$ d'économie)